

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'éducation nationale

ARRÊTÉ du 05 JUIL. 2010

**modifiant l'arrêté du 18 novembre 2009
portant nomination au comité technique paritaire ministériel du ministère de l'éducation nationale**

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu l'arrêté du 18 novembre 2009 modifié portant nomination au comité technique paritaire ministériel du ministère de l'éducation nationale ;

ARRETE :

L'arrêté du 18 novembre 2009 susvisé est modifié comme suit :

Au lieu de « Henri Ribieras, administrateur civil, chargé de la sous-direction de l'expertise statutaire, de la masse salariale et du plafond d'emplois à la direction des affaires financières », lire « Henri Ribieras, sous-directeur de l'expertise statutaire, de la masse salariale et du plafond d'emplois à la direction des affaires financières ».

Fait à Paris, le 05 JUIL. 2010

Pour le ministre de l'éducation nationale, porte-parole du
Gouvernement et par délégation,
Pour le secrétaire général,
La directrice générale des ressources humaines



Josette THEOPHILE